

QUE FAIRE

SI VOUS TROUVEZ UN ANIMAL PERDU, BLESSÉ
ERRANT SUR NOTRE COMMUNE ?



Contactez la mairie,
premier interlocuteur légal responsable
de la gestion des animaux sur son territoire.

Elle contactera la fourrière de
Moineville avec qui elle a une
convention pour assurer la capture,
l'accueil et la garde temporaire des
animaux en état de divagation
pendant les délais légaux.

Seulement en cas d'urgence, appelez le 17 ou 18



STOP A LA PROLIFERATION DES CHATS ERRANTS UNE SEULE SOLUTION LA STERILISATION !

**En 4 ans, un couple de chats peut donner naissance
à plus de 20 000 chatons !**

**Stériliser son chat prévient les maladies graves
et les infections, stoppe les fugues et les bagarres,
supprime les marquages urinaires et permet de
contrôler la surpopulation féline.**



Message du SMIVU fourrière de Moineville